



Le régime de retraite par répartition condamné : instaurons une TVA sociale pour financer les pensions

Les nouveaux chiffres du Conseil d'Orientation des retraites (COR) sont sans appel. Un recul de l'âge légal à 63 ans combiné à un allongement de la durée de cotisation à 45 ans, permettrait de couvrir seulement la moitié du déficit du régime général envisagé en 2050. Les différents scénarios envisagés par le COR montrent tous que la retraite par répartition ne pourra plus financer les pensions et qu'il faut impérativement trouver de nouvelles recettes comme le préconisait le Cerf le 20 avril dernier (1). Les Créateurs proposent en effet l'instauration d'une TVA sociale qui permettrait à la fois de financer une partie des retraites et de baisser le coût du travail. Le Cerf ne comprendrait pas que le ministre du Travail, Eric Woerth laisse de côté cette proposition dans le "document d'orientation générale" qui présentera lundi prochain les premières pistes de réformes des retraites proposées par le gouvernement.

Enfin, le Cerf s'étonne que les syndicats qui sont membres du COR et qui avaient donc accès à ces chiffres explosifs, ont tout fait pour reculer leur publication initialement prévue avec le rapport rendu public le 14 avril. Il était encore pourtant de bon ton ces dernières semaines de raconter aux Français qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter - le régime de la retraite par répartition n'était pas en danger - et que le gouvernement dramatisait la situation. Ces syndicats dits "représentatifs" semblent de plus en plus éloignés de la défense de l'intérêt général et font courir un risque majeur aux systèmes de solidarité en prônant l'insouciance. Les cigales meurent en hiver de n'avoir su prévoir ; il est vrai que les partenaires sociaux, eux, sont à l'abri, et ils vivent depuis trop longtemps sur le dos des fourmis. L'exécutif doit donc trouver d'autres relais sur lesquels s'appuyer pour prendre les décisions courageuses qui s'imposent et réformer la représentativité syndicale.

Je vote pour :

Le financement de la solidarité par la TVA sociale
par mail : tvaretraites@lescreateurs.org ou par fax : 09 56 74 23 73

Une nouvelle représentation des entreprises et des salariés
par mail : nouvelrepresentation@lescreateurs.org ou par fax : 09 56 74 23 73

(1) Communiqué du 20 avril 2010 – Rapport du Conseil d'orientation des retraites : quand des syndicats pourtant bien informés nient la réalité
<http://www.lescreateurs.org/100420-rapport-retraites.pdf>

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à votre réseau et à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises - Association loi 1901
24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 – Fax : 09 56 74 23 73 - www.lescreateurs.org